

**COMMUNE DE VIAS
REGLEMENT DE CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet **l'implantation et l'exploitation d'une terrasse commerciale au droit de la parcelle cadastrée AY 57, sise avenue de la Méditerranée à Vias-Plage.**

La redevance mensuelle fixée à 15 € le m².

(tout mois entamé est dû dans sa totalité)

Visite sur site : les candidats qui le souhaitent peuvent se rendre sur les lieux par leurs propres moyens. En tout état de cause, aucune réclamation ne pourra être formée par les candidats quant à l'emplacement, postérieurement au dépôt de leur offre.

Les candidats sont considérés comme ayant pleinement connaissance du site.

Il ne s'agit ni d'un marché, ni d'une concession.

La convention sera établie entre le titulaire désigné à l'issue de la consultation et la Commune de Vias représentée par son Maire, Maître Jordan DARTIER.

Lors de la remise des plis, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

- Le Kbis ou les statuts de la société à jour,
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe datée et signée,
- Le cahier des charges signé,
- Une lettre de motivation présentant de manière détaillée le projet d'activité (moyens matériels, produits commercialisés, périodes d'ouverture ...), et argumentant les atouts du candidat à l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

VENDREDI 26 MARS 2021 à 17h00
Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

Les plis seront transmis sous enveloppe fermée portant la mention suivante :

**« CONSULTATION POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UNE TERRASSE
COMMERCIALE A VIAS PLAGE - NE PAS OUVRIR »**

L'enveloppe fermée sera :

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

**MAIRIE DE VIAS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
6, place des Arènes
34450 VIAS**

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE VIAS
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
6, place des Arènes
34450 VIAS**

Heures d'ouverture de la Mairie de VIAS - Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h.

Hors jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- **Savoir-faire et motivation du candidat** (40 %),
- **Moyens matériels** (40%).
- **Qualité et diversité des produits commercialisés** (20%),

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus par mail uniquement auprès de :

Mairie de VIAS
Service des Marchés Publics
6, place des Arènes
34 450 VIAS
Courriel : marchespublics@ville-vias.fr

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34 000 Montpellier
Tel : 04.67.54.81.00
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr